



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du : **Mardi 07 novembre 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAMEDI APRES-MIDI

- **Régional 1 Elite**

25880422 – AS CAN MINES / CONSEIL DEPT. 92 du 04/11/2023

Rencontre non jouée suite à la fermeture des installations.

La Commission reporte cette rencontre au 16/12/2023.

25880395 – AIR FRANCE ROISSY AM / APSAP 94 E. ROUX 1 du 11/11/2023

Courriel de la Mairie de GOUSSAINVILLE indiquant la fermeture des installations.

La Commission demande à APSAP 94 E. ROUX de lui indiquer la disponibilité de son installation dans le cadre d'une inversion.

A défaut la rencontre est reportée au 16/12/2023.

- **Régional 2**

25881465 – EDHEC FC / ADM. FINANCIERES PARIS du 18/11/2023

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris.

La rencontre aura lieu au STADE SUZANNE LENGLEN 3 à 13H.

25881552 – TROPICAL AC / APSAP 94. E. ROUX 2 du 04/11/2023 (R2/B)

Rencontre non jouée, la Commission prend connaissance de la feuille de match, du rapport de l'arbitre et du courriel de TROPICAL AC.

La Commission enregistre le forfait retard de TROPICAL AC, conformément à l'article du 23.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. « *les forfaits pour retard n'entrent pas en ligne de compte pour le forfait général* ».

TROPICAL AC : 0 point ; 0 but ;

APSAP E. ROUX : 3 points ; 0 but ;

25881642 – BAY LAN MEN / FC LUCHA 75 du 11/11/2023 (R2/C)

La Commission prend connaissance du courriel du FC LUCHA 75 et souhaite un prompt rétablissement au joueur.

Le motif invoqué n'étant cependant pas un motif de report, la Commission maintient la rencontre au 11/11/2023.

25881650 – BAY LAN MEN / MAISONS ALFORT COMMUNAUX du 18/11/2023 (R2/C)

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de St Denis et de la fermeture du COMPLEXE SPORTIF FRANCS MOISINS.

La Commission demande à BAY LAN MEN de fournir un terrain de repli ou de prendre contact avec le club adverse afin d'inverser la rencontre.

○ **Régional 3**

26798573 – COMMERCANTS MASSY / GAZIERS PARIS AS 2 du 11/11/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance de la fermeture des installations des deux équipes et reporte cette rencontre au 16/12/2023.

25882896 – PITRAY OLIER PARIS 3 / EPSIDIS du 03/02/2024 (R3/A)

Demande de PITRAY OLIER PARIS 3 d'avancer la rencontre au 13/01/2024. Accord du club adverse. Accord de la Commission.

26798579 – ST DENIS CHICKEN STREET / CHATELET AS FC du 18/11/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de St Denis et de la fermeture du COMPLEXE SPORTIF FRANCS MOISINS.

La Commission demande à ST DENIS CHICKEN STREET de fournir un terrain de repli ou de prendre contact avec le club adverse afin d'inverser la rencontre.

602882 – CAP NORD (R3/A)

La Commission prend connaissance du courriel de CAP NORD et fixe ses rencontres à domicile au STADE DES FILLETES BIS à PARIS.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**27496098 – ACCENTURE AS 1 / APSAP 94 E. ROUX 1 du 25/11/2023**

La Commission prend connaissance du courriel d'ACCENTURE AS indiquant que la rencontre aura lieu au STADE BLAISE MATUIDI à ASNIERES SUR SEINE et demande de lui confirmer l'horaire du coup d'envoi.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – ENTREPRISE ET CRITERIUM**27391846 – PARIS XIII ES 1 / Luxembourg FC du 04/11/2023**

Rencontre non jouée suite à la fermeture des installations.

Accord des deux clubs pour reporter la rencontre au jeudi 16/11/2023 à 20h30 au STADE DE LA TOUR
DES PARACHUTES.
Accord de la Commission.